



Département de l'Eure  
**MAIRIE DE LA HAYE MALHERBE**  
Téléphone 02.32.50.61.30  
[mairie.lhm@free.fr](mailto:mairie.lhm@free.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL Compte-rendu de la réunion du Lundi 28 Août 2023

### ﴿﴾ **Affichage**

*Etabli en application des articles L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 22 du règlement intérieur*



### Séance du Lundi 28 Août 2023

L'an deux mille vingt-trois et le Lundi 28 Août 2023 à dix-huit heures trente minutes.

Le conseil municipal légalement convoqué, *le Vendredi 18 Août 2023*, s'est réuni à la Mairie, *cette séance est ouverte au public*, dans le respect des mesures barrières et des règles de distanciation sociale sous la présidence de Monsieur Serge MARAIS, Maire.

Monsieur Le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Etaient présents** : MARAIS Serge, LOUET Eric, HACVILLE José, BARON Christel, LABORDE Jean-François, LAUDREL Jean-Yves, LETELLIER Hervé, HEUDEBOURG Lynda, POMARD Nathalie, Béatrice CORMON, POULIQUEN Jean-Pierre, SEYMOUR Jean-Marc, HEURTEAU Mickaël,

**Absent excusé** : ANGOT Marc donne pouvoir à MARAIS Serge

**Absente non excusée** : BREANT Amélia,

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du Lundi 13 Juin 2023. Le Conseil Municipal approuve.

Mme POMARD a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire donne la lecture de l'ordre du jour.

#### Délibération n° 2023 – 08/28-0039

*Rapporteur : Serge MARAIS*

#### **Travaux du S.I.E.G.E pour enfouissement du réseau électrique et téléphonique de la place de la mairie.**

En vue de l'aménagement de la place de la mairie dont les travaux sont à l'étude par les services de la Communauté d'Agglomération Seine Eure, il est prévu la préparation par le S.I.E.G.E pour l'enfouissement des réseaux. (réseaux électrique et télécom).

Les travaux sont prévus 2<sup>ème</sup> semestre 2024 pour règlement en 2025.

La participation de la commune s'élève à :

- En section d'investissement la somme de : 24 167.00€
- En section de fonctionnement la somme de : 12 500.00€

Un fond de concours pour financer les travaux d'investissement va être demandé pour un montant de 12 080.00€ la dépense sera inscrite au budget 2024.

Détail ci-dessous :

ENTREPRISE	MONTANT	FDC 50%
S.I.E.G.E	24 167.00€	12 080.00€
RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE	12 087.00 €	

Mr LABORDE demande si une borne foraine est prévue.

Monsieur le Maire en parlera et verra également pour l'éclairage sur la place.

Mr LABORDE demande également pour l'éclairage de l'église.

Monsieur le Maire y répond que ce n'est pas prévu mais qu'il en parlera.

Mr LABORDE insiste sur la nécessité de la borne foraine.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**-AUTORISE** Monsieur le Maire de se rapprocher et à signer tous les documents auprès du S.I.E.G.E

### Délibération n° 2023 – 08/28-0040

*Rapporteur : Serge MARAIS*

### **Délibération pour le financement du terrain en vente pour un accès du lotissement rue Neuve.**

Pour donner suite au dernier conseil municipal où la commune s'est positionnée pour l'achat des parcelles citées ci-dessous :

- Parcelle n° F1081 d'une superficie de 189 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° F0646 d'une superficie de 1 188 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° F0357 d'une superficie de 218 m<sup>2</sup>

Considérant qu'une solution de financement peut être envisagée avec L'E.P.F.N (Établissement Public Foncier de Normandie). Son rôle est de conseiller et d'accompagner les collectivités pour leurs investissements, le rachat de la totalité du bien par la collectivité intervient au maximum au bout de 5 ans.

Considérant le projet de la commune sur ces parcelles est de pouvoir réaliser la voirie (prise en charge par l'Agglo) reliant le lotissement de la rue Neuve et de réhabiliter la longère en 2 ou 4 logements.

Monsieur le Maire propose de procéder à cette acquisition, toutefois, compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, propose de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie et de lui confier la négociation avec le propriétaire.

Le montant de l'achat du bien s'élève à : 165 000.00€ hors frais d'agence (3 000.00€) et de notaire (environ 13 200.00€) qui seront à la charge de la commune. Ces parcelles sont à proximité du lotissement Rue Neuve - Terres à Maisons en cours et pourraient permettre une sortie sur la Départementale.



Mr LABORDE demande s'il y aura des bornages supplémentaires à faire

Monsieur le Maire répond négativement

Mr LABORDE demande si les deux vendeurs sont ok

Monsieur le Maire répond positivement

Mr LETELLIER demande si un sens de circulation est toujours prévu.

Monsieur le Maire confirme.

Mr LABORDE s'il y aura une intervention du Domaine pour un prix

Monsieur le Maire répond que ce sont eux qui s'en occupent.

Vu la délibération n° 2023-06/13-0038 du 13 Juin 2023 relative à la proposition aux membres du Conseil Municipal de se positionner pour l'achat des parcelles à proximité du futur lotissement de la rue Neuve.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE** l'acquisition des parcelles cadastrées section, numéro n° F1081, F0646, F 0357 pour une superficie totale de : 1595 m<sup>2</sup>.
- DEMANDE** l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière,
- S'ENGAGE** à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'E.P.F.N

Votants	13	
Pour	13	

Mr HACVILLE ne peut pas participer au vote.

~~~~~

Rapporteur : Serge MARAIS

### **Demande de subvention auprès de la Fafa (Fond d'aide aux Football Amateur).**

Monsieur le Maire expose que nous avons demandé une subvention DETR en début d'année qui a été acceptée pour le remplacement des éclairages halogènes par des éclairages LED pour l'équipement du stade.

Nous rencontrons un problème sur les poteaux qui sont défectueux aux pieds supportant les rampes d'éclairage, nous ne pouvons pas prendre le risque de poser des éclairages neufs sur les mâts existants.

Il est donc possible de demander un complément de subvention à la Fafa concernant les travaux.

| Entreprise   | Montant des travaux H.T | DETR      | Fafa       | Reste à charge à la commune |
|--------------|-------------------------|-----------|------------|-----------------------------|
| ELR ELECTRIC | 40 676.00€              | 9 159.00€ | 23 185.00€ | 8 332.00€                   |

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOPTÉ** le plan de financement prévisionnel ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Fafa sur la base de ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à actualiser les dossiers de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.



Rapporteur : Serge MARAIS

### **Proposition de baptiser le stade de football et pose d'une plaque à la salle Emile LENOBLE en hommage à Enzo**

Suite à la **tragédie** qui s'est produite le 22 juillet 2023 sur la commune de la Haye Malherbe qui n'aurait jamais dû arriver sur notre commune comme ailleurs le décès d'un adolescent de 15 ans poignardé avec violence.

Les amis et la famille d'Enzo nous font part d'une demande pour que le stade porte son prénom ENZO en sa mémoire endroit où les jeunes sont souvent rassemblés comme souvent en campagne le stade est un lieu de rencontre, Monsieur le Maire précise que jusqu'ici aucun nom n'a été donné au stade.

Monsieur le Maire expose que cette **tragédie** a un impact considérable sur nos jeunes de la commune, bien sûr cela ne redonnera pas la vie à Enzo mais pourra rappeler à beaucoup de personnes le drame qui s'est passé le 22 juillet 2023. Nous ne pouvons pas oublier l'acte criminel qui a eu lieu dans notre commune.

Monsieur le Maire propose aussi qu'une plaque soit posée à la salle Emile Lenoble et offerte par la commune où il est décédé. Monsieur le Maire remercie tous les amis d'Enzo qui ont respectés l'endroit sans écrire, où faire des dégradations sur l'enduit de la salle Emile Lenoble et l'école.

La commune va se rapprocher de Sayd Rate, le graphiste, pour le panneau et essayer de le faire le jour de son anniversaire (22 octobre)

Il est convenu d'indiquer « Enzo PARISSOT ».

Mr LABORDE demande si les jeunes peuvent toujours bénéficier du suivi psychologique  
Monsieur le Maire confirme.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à organiser la nomination du stade au nom d'Enzo PARISSOT et de poser une plaque à l'endroit du décès.

**Gratuité de la garderie pour le personnel pendant le temps de travail**

*Rapporteur : Serge MARAIS*

La garderie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis tous les matins de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30.

Les agents en poste pendant les temps de garderie sont contraints de faire garder leurs enfants.

Mr LABORDE indique qu'il faut trouver une solution pour l'écriture de la délibération.  
Une réflexion doit être faite, une délibération ne sera pas prise sur ce sujet ce jour.

**INFORMATIONS DIVERSES**

➤ Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un système avec des adresses mails personnalisées sera mis en fonction dans quelques semaines pour les membres de l'équipe administrative et une est destinée à la gestion du restaurant scolaire.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de pouvoir en bénéficier pour leur activité d'élu.  
Aucune adresse mail n'est à prévoir, chacun garde son adresse personnelle.

➤ Les enfants de l'école Jean-Paul BARBÉ nous ont transmis une pétition, reçue en mairie le 22 Juin 2023.  
Trop de mégots de cigarettes sont retrouvés autour de l'école. Des cendriers seront prochainement installés dans la commune. La pétition sera annexée au compte rendu.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal à rajouter un point à l'ordre du jour en cours de réunion, ce qui a été accepté par l'ensemble.

**Délibération n° 2023 – 08/28-0043**

*Rapporteur : Serge MARAIS*

**Gratuité d'une case au columbarium pour Enzo PARISSOT**

Monsieur le Maire expose que suite au décès tragique d'Enzo sur la commune le 22 Juillet 2023, il a été proposé à la famille une case au columbarium pour y entreposer l'urne d'Enzo.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une concession à la famille pour une durée de 30 ans à titre gratuit en hommage à Enzo parti trop tôt.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer une case au columbarium à la famille d'Enzo pour une durée de 30 ans.

## INFORMATIONS DIVERSES

Mme CORMON demande à ce que des poubelles pour les mégots soient mises à disposition des administrés.

Mr HEURTEAU demande à ce que la poubelle de l'école JP BARBÉ soit remplacée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le poème pour Enzo a été écrit par Mme Nathalie POMARD, celui-ci a été diffusé sur Maires et Citoyens et le jour de la cérémonie d'inhumation.

Mr LOUET a pris la parole en présentant un fichier, celui-ci donne une idée de l'endettement de la commune avec les grandes lignes. Nous avons toujours le crédit sur le mandat précédent pour la mairie et la Poste qui sera soldé en 2024, 2025 sera la dernière année de crédit.

Mr LABORDE demande où en est le dossier du city-stade

Monsieur le Maire répond que le dossier est en attente, une nouvelle commission est prévue début septembre, sur 80% demandé, on peut envisager une réponse à hauteur de 50 %, restera à trouver le financement des 30% restants.

Mr LABORDE demande si l'appel d'offre pour la cantine est parti.

Monsieur le Maire confirme que oui, Mme BOULANGER devrait faire un retour mi-septembre (elle ouvre l'enveloppe, classe et analyse)

Mr LABORDE relance pour le problème du plan de sauvegarde.

Monsieur le Maire informe que le nécessaire sera fait avant la fin de l'année, le préfet a rappelé à l'ordre.

Mr LETELLIER mentionne l'obligation.

Mr HEURTEAU demande à avoir une boîte à livres à l'école.

Mme CORMON répond qu'il faut en rechercher une autre.

Mr HEURTEAU demande ce qu'il se passe au stade.

Monsieur le Maire informe que des gens du voyage s'y sont installés, le cadenas a été coupé, un dialogue doit être instauré avec les responsables du groupe et une information régulière doit être prévu auprès des administrés et rassurer sur le fait que l'installation est sous contrôle. Monsieur le Maire informe qu'il se présente sur le camp deux fois par jour pour vérifier qu'il n'y ait pas de débordement. Les responsables ont informé qu'ils partiront le 03/09/2023 en destination de METZ. S'ils ne partent pas, Monsieur le Maire indique qu'il entamerait une procédure auprès de la Préfecture. Du côté du raccordement d'eau, la charge supplémentaire doit être supportée par la commune, les responsables du camp assurent qu'une enveloppe sera remise à leur départ.

Mr LETELLIER pense qu'ils viendront tous les ans...

Monsieur le Maire répond que c'est à la commune de remédier au problème, nous allons demander à la CASE de fournir des blocs en ciment pour bloquer les accès.

La maman d'Enzo demande si le cimetière sera fermé la nuit.

Monsieur le Maire informe que Mr HACVILLE va regarder avec les personnes qui sont éventuellement intéressés.

Mr HACVILLE rétorque que ce sera compliqué, qu'il faudrait prévoir une astreinte (horaires, week-end, vacances), la solution serait de déléguer à une personne volontaire avec une petite rémunération en contrepartie.

Mme METROT demande où en est le nettoyage du cimetière

Monsieur le Maire répond qu'il n'est plus possible avoir des produits phytosanitaires, les agents municipaux font leur maximum

Mme METROT propose de solutionner le problème en posant une toile géo textile et que les gens nettoient leurs tombes

Monsieur le Maire répond que cette solution a déjà été pensée.

Mme METROT insiste sur le fait que le nécessaire doit être fait.

Mr LETELLIER demande à faire le point des haies non entretenues, par exemple, sur la propriété de Mme BUSZ, il faudrait faire un courrier recommandé.

Monsieur le Maire répond que les vices présidents des commissions concernées doivent faire le point avec leur commission pour répondre aux demandes.

Mr LETELLIER propose d'envoyer un courrier à l'organisme de tutelle.

Monsieur le Maire prévoit de faire une coupe exceptionnelle.

Mme BARON propose de demander une coupe à Mr Rémy ALEXANDRE et d'envoyer la facture à la tutelle.

Une personne de l'assistance demande si un recrutement est prévu suite au départ à la retraite d'une des agents.

Monsieur le Maire répond qu'une personne sera en place à la rentrée.

Mme METROT reprend la parole pour exposer son problème qui date de 2015, elle demande à savoir pourquoi ses demandes de mise en place d'un miroir ou la pose d'un stop ont été refusées. Elle prend l'exemple que dans la rue du Bel Air, un miroir a été posé.

Monsieur le Maire répond qu'aucune demande d'autorisation n'a été déposée en mairie pour la pose de ce miroir.

Mme BARON indique que s'il y a un accident sur le poteau sur lequel serait posé le miroir, cela poserait un problème.

Mme METROT insiste pour qu'un miroir soit installé.

Monsieur le Maire répond que cela n'est pas du ressort de la commune. Une étude pour la sécurité a été demandée auprès de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, des changements dans le personnel a retardé le projet mais ils sont conscients que sur la départementale, il faut faire quelque chose.

Monsieur le Maire serait responsable de la pose d'un panneau STOP à l'encontre des décisions du Département.

Mme METROT suggère la pose de dos d'ânes.

Mr HEURTEAU répond qu'avec le temps, le bruit serait problématique pour les riverains.

Monsieur le Maire avance l'idée de construire des chicanes...

Mr LABORDE indique que les gens ont demandé à l'agglomération pour la pose de miroir rue du Bel Air.

Mme METROT demande qui avait payé

Mr LABORDE répond que ce n'est pas la commune.

Mme METROT indique que cela fait 9 ans qu'elle attend que quelque chose soit fait dans la rue du Carbonnier.

Monsieur le Maire répond que l'équipe travaille sur le sujet mais qu'il faut des subventions et des accords.

Fin de la séance à 21h12

~~~~~

Le Maire,  
Serge MARAIS

